

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 08/09/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 21/09/2015

**Délibération n° D-2015-343**

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la  
Communauté d'agglomération du Niortais et la Ville de Niort  
pour la réalisation d'aménagements du réseau des transports  
urbains sur le domaine public de la Ville de Niort

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE.

**Secrétaire de séance :** Elodie TRUONG

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

**Excusés :**

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Espaces Publics**

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Niortais et la Ville de Niort pour la réalisation d'aménagements du réseau des transports urbains sur le domaine public de la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Programme de rénovation des revêtements des chaussées et trottoirs de la Ville de Niort au titre de l'année 2015 comprend la réfection des trottoirs de la rue de Coulonges entre la rue Léon Bourgeois et la rue de l'Hometrou.

Par ailleurs, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'Agglomération du Niortais a la charge des travaux relatifs aux aménagements des points d'arrêt de son réseau. Ces aménagements sont réalisés sur des voiries ou espaces publics appartenant aux communes desservies par les lignes de transport.

Dans le tronçon de trottoir qui fera l'objet de travaux, il existe un point d'arrêt de ligne de bus (arrêt Lycée horticole) qui aujourd'hui n'est pas aux nouvelles normes d'accessibilité. La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite réaliser les travaux de mise en accessibilité de cet arrêt. La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite également déplacer l'arrêt Bourgeois et le mettre aux normes d'accessibilité.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-705 du 12 juillet 1985 dite « loi MOP », et de l'ordonnance du 17 juin 2004 portant modification de la loi MOP, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort décident, dans un souci d'économie de moyens, de mettre en place une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements liés au réseau des transports urbains sur le domaine public de la Ville de Niort.

La Ville réalisera les travaux. La Communauté d'Agglomération du Niortais versera à la commune de Niort à l'issue de la réalisation des aménagements, la somme de 20 400,00 € TTC correspondant à une estimation des travaux de 17 000,00 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX